



## Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024 de l'Assainissement

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier 2024 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sennely.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le compte financier unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget de l'Assainissement. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

### Évolution budgétaire 2023-2024 budget Assainissement

Le budget Assainissement est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer la gestion du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'Assainissement.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 76 917,67 euros en 2024.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	22 506.88 €	5 851.88 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 318.23 €	15 711.52 €
014 - Atténuations de produits	4 377.00 €	4 288.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	507.27 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	105.87 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>42 307.98 €</b>	<b>26 358.67 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 253.11 €	50 558.99 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>50 253.11 €</b>	<b>50 558.99 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>92 561.09 €</b>	<b>76 917.66 €</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont principalement : les énergies utilisées (eau, électricité), les fournitures de petit équipement, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments. Ces dépenses ont diminué d'environ 73% en 2024 car en 2023 avait eu lieu le curage et la plantation de roseaux dans les bassins de la station d'épuration.

Chapitre 012 : Ce sont les salaires reversés à la commune pour la mise à disposition du personnel administratif et technique de la commune au service de l'Assainissement.

Chapitre 014 : Il s'agit des redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les autres contributions et créances admises en non-valeur ou éteintes pour 507 €.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire, notamment l'amortissement des biens immobilisés du service l'Assainissement.

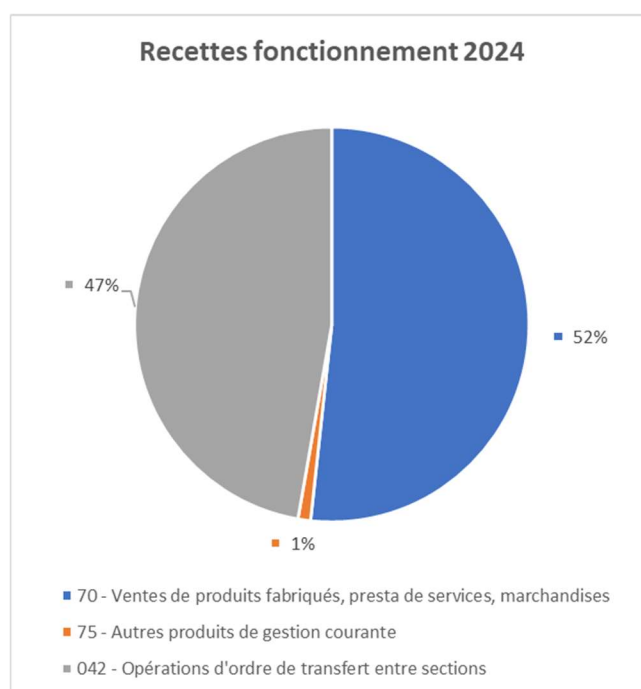
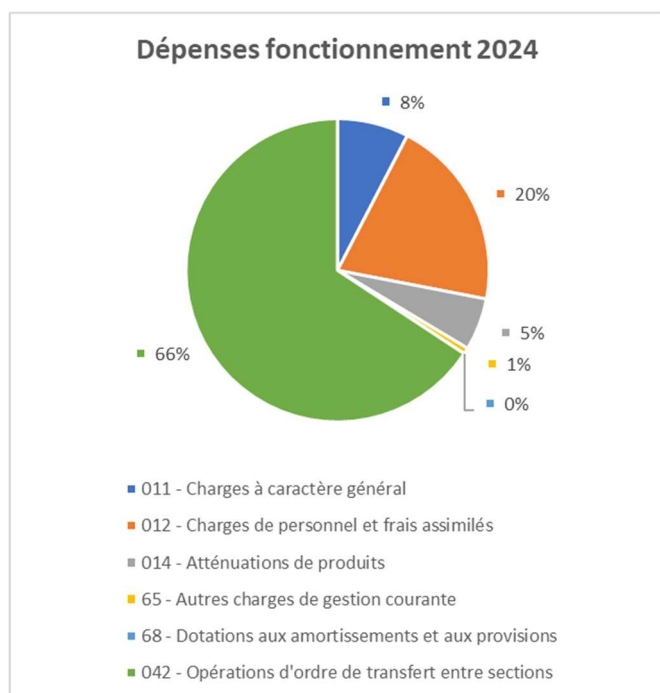
Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 106 580,34 euros en 2024.

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
70 - Ventes de produits fabriqués, presta de services, marchandises	43 543.30 €	48 385.38 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 024.63 €	964.52 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>51 567.93 €</b>	<b>49 349.90 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 205.18 €	44 205.18 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>44 205.18 €</b>	<b>44 205.18 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>95 773.11 €</b>	<b>93 555.08 €</b>
<b>Pour mémoire</b>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	9 813.24 €	13 025.26 €

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation au branchement de tout à l'égout ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Chapitre 75 : Ce chapitre retrace le fond de compensation de la TVA.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.



Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 29 662,67 euros.

### Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44 205,18 euros en 2024.

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
21 - Immobilisations corporelles	12 228.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 228.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 205.18 €	44 205.18 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>44 205.18 €</b>	<b>44 205.18 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>56 433.18 €</b>	<b>44 205.18 €</b>

Chapitre 21 : Pas de dépenses en 2024 sur ce chapitre. En 2023, c'était pour le chemin d'accès à la station d'épuration pour le curage des bassins.

Chapitre 040 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.

Les recettes d'investissement sont de 87 801,24 euros.

<b>Recettes Investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 253.11 €	50 558.99 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>50 253.11 €</b>	<b>50 558.99 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>50 253.11 €</b>	<b>50 558.99 €</b>
<i>Pour mémoire</i>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 422.32 €	37 242.25 €

Chapitre 040 : Ce sont les opérations sur immobilisations, amortissement et sorite de bien pour un total de 50 558 €.

*Le budget Assainissement n'ayant aucune dépense réelle d'investissement, les graphiques ne sont pas nécessaires.*

La section d'investissement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 43 596,06 euros.

### **Résultats 2024 :**

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 73 258,73 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 43 596,06 €
- Fonctionnement : 29 662,67 €